

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécyc
Séance du 12 février 2024**

L'an 2023 et le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, DEROUET Catheline (arrivée 19h20), JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CACHO Magalie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), Mr GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Votants : 14

Date de la convocation : 06 février 2024

Date d'affichage : 07 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Aurélien LAUNAY

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 1^{er} décembre 2023
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Résultat du recensement
 - Retour du bureau d'études sur le Foyer Rural
 - Réunion bilan avec le SDE
 - Visite sur site PRAXIS et ECB
 - Fibre optique
- d. Délibérations
 - Délibération au quart
 - Coupes ONF

Autorisations Spéciales d'Absence
Demandes de subvention
Créance éteinte
Demande de subvention auprès de la DETR
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher
Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
Validation du plan de financement du SDE

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mr Aurélien LAUNAY est désigné secrétaire de séance.

b. Approbation du compte-rendu du conseil du 01 décembre 2023

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

c. Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

- Résultat du recensement

La population de Brécy a été recensée en 2023, au total 949 habitants ont été comptabilisés + la population comptée à part (étudiants, enfants en garde alternée...) + les résidences secondaires. Néanmoins, l'INSEE se base sur une évolution tendancielle des habitants et considère qu'en 2024, la population est de 1 033 habitants.

- Rapport du bureau d'étude SEITH sur le Foyer Rural

Le bureau d'étude SEITH a produit un rapport très complet concernant le Foyer Rural, avec des pistes pour améliorer les performances énergétiques. Le rapport complet sera envoyé au Conseil Municipal.

- Réunion bilan avec le SDE

Une réunion bilan a eu lieu le 16 janvier, pour présenter le rapport du SDE sur les performances des bâtiments publics. Le rapport complet sera envoyé au Conseil Municipal.

- Fissures dans le hall de la mairie

Des fissures sont apparues dans le hall de la mairie, l'architecte et l'entreprise sont venues sur site, une déclaration est en cours auprès des assurances.

- Fibre optique

Le déploiement de la fibre par Berry Numérique – Berry fibre optique est en phase finale. Les opérateurs arriveront sur le marché début mars.

d. Délibérations

1. Délibération au quart en investissement

Référence : 2024_001

Objet : Délibération au quart en investissement

Le budget de la commune n'étant pas voté au 01 janvier, il est demandé par la trésorerie de prendre une délibération pour autoriser les dépenses en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2024, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, ainsi répartis :

Budget	Chapitre	Crédits Ouverts 2023	Montant autorisé avant BP 2024 au titre du quart des crédits
	20 – Immobilisation incorporelles	21 500€	5 375€
	21 – Immobilisations corporelles	147 411€	36 852.75€
	23 – Constructions	148 028.10€	37 007.025€

2. Coupes ONF

Référence : 2024_002

Objet : Coupe supplémentaire ONF

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr David BERTAUD de l'Office National des forêts, concernant une coupe supplémentaire en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FR / 6	EM	50	2.25	OUI				X

EM : Emprise

3. Autorisations spéciales d'absence

Référence : 2024_003

Objet : Autorisations spéciales d'absence

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait présenté lors de la séance du 22 septembre 2023 une proposition des autorisations spéciales d'absence pour les agents de la commune de Brécy.

Cette proposition a été soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Cher lors de la séance du 18 décembre 2023, qui a émis un avis favorable pour le collège des représentants des employeurs et un avis réputé rendu pour le collège des représentants du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions), valide la proposition suivante :

A compter du 1er janvier 2024, les agents de la collectivité bénéficieront des autorisations spéciales d'absence telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

PAR AN			
Evènement	Nombre de Jours accordés de droit	Nombre de Jours accordés sur autorisation de la commune	Commentaires
Enfant malade		Durée des obligations hbdomadaires de service + 1 jour	Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence. Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au plus (sans limite d'âge pour les enfants handicapés) Par année civile, quelque soit le nombre d'enfants.
Mariage ou PACS		5 jours	
Mariage d'un enfant		1 jour	
Naissance ou Adoption		3 jours	
Décès d'un enfant de moins de 25 ans	14 Jours ouvrables		Quelque soit l'âge de l'enfant, si ce dernier était lui-même parent : 14 Jours ouvrables
Décès d'un enfant de plus de 25 ans	12 Jours ouvrables		
Décès du conjoint, père, mère, beau-père, belle-mère		3 jours	
Décès du frère, de la sœur		1 jour	

Maladie très grave du conjoint, d'un enfant, des père et mère		3 jours	
Déménagement		1 jour	

Une journée supplémentaire est accordée pour délai de route s'il nécessite un déplacement d'au moins 300km aller par le trajet le plus direct.

Un justificatif est obligatoire pour chaque absence.

4. Demandes de subvention

Référence : 2024_004

Objet : Demandes de subvention

Le Maire présente les demandes de subvention reçues pour 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) valide l'attribution des subventions suivantes, les inscrit au budget et autorise leur mandatement :

Prévention Routière	30€
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35€
ADMR des Aix d'Angillon	320€
Club des Aînés ruraux de Brécy-Nohant	155€
Association Familiale de Brécy	390€
Etoile Sportive de Brécy	1 100€
Foyer Rural de Brécy	900€
Coopérative Scolaire de Brécy	800€
FACILAVIE	60€
Association de soins à domicile – ASSAD	60€
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100€
Association Amitié Loisirs -EHPAD Nohant	60€
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500€
Brécy Pêche 18	380€
As Collège Jean Rostand	100€
Participation aux frais du spectacle de Noël organisé par le Foyer Rural de Brécy	1 465.80€

5. Créance éteinte

Référence : 2024_005

Objet : Créance éteinte

Le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie demande à la commune d'effacer une créance suite à la commission de surendettement du Cher du 21 septembre 2023.

L'effacement de la dette concerne les titres 2018 T 716115430011, 2019 T 716115500011 et 2019 T 716115560011, pour un montant total de 499.84€.

Le Maire propose l'effacement de la dette pour un montant de 499.84€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal constate à l'unanimité (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention) l'effacement de la dette d'un montant égal à 499.84€.

Cette dépense sera imputée à l'article 6542.

6. Demande de subvention DETR

Référence : 2024_006

Objet : Demande de subvention DETR

La commune de Brécy a pour projet de construire une nouvelle cantine scolaire et souhaite déposer une demande de subvention auprès de la DETR pour l'aider à financer ce projet.

Une note de présentation a été rédigée, ainsi qu'un tableau de financement (joint à cette délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte l'opération de construction d'une nouvelle cantine scolaire
- valide le budget total de l'opération : 830 167.50€ HT
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2024
- valide la demande de subvention auprès de la DETR d'un montant de 415 083.75€, correspondant à 50% du budget total HT

Une demande de subvention sera également réalisée auprès du Conseil Départemental du Cher, pour un montant de 166 033.50€, correspondant à 20% du montant total HT des travaux.

7. Demande de subvention Conseil Départemental

Référence : 2024_007

Objet : Demande de subvention Conseil Départemental

La commune de Brécy a pour projet de construire une nouvelle cantine scolaire et souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher pour l'aider à financer ce projet.

Une note de présentation a été rédigée, ainsi qu'un tableau de financement (joint à cette délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte l'opération de construction d'une nouvelle cantine scolaire
- valide le budget total de l'opération : 830 167.50€ HT
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2024
- valide la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher d'un montant de 166 033.50€, correspondant à 20% du budget total HT

Une demande de subvention auprès de la DETR sera également réalisée pour un montant de 415 083.75€, correspondant à 50% du budget total HT.

8. Zones d'Énergies Renouvelables

Référence : 2024_008

Objet : Zones d'Énergies renouvelables

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée en mars 2023, prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

Grâce à cette loi, les communes peuvent définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Après les avoir déterminées, la commune les proposera au Référent Préfectoral Unique via la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

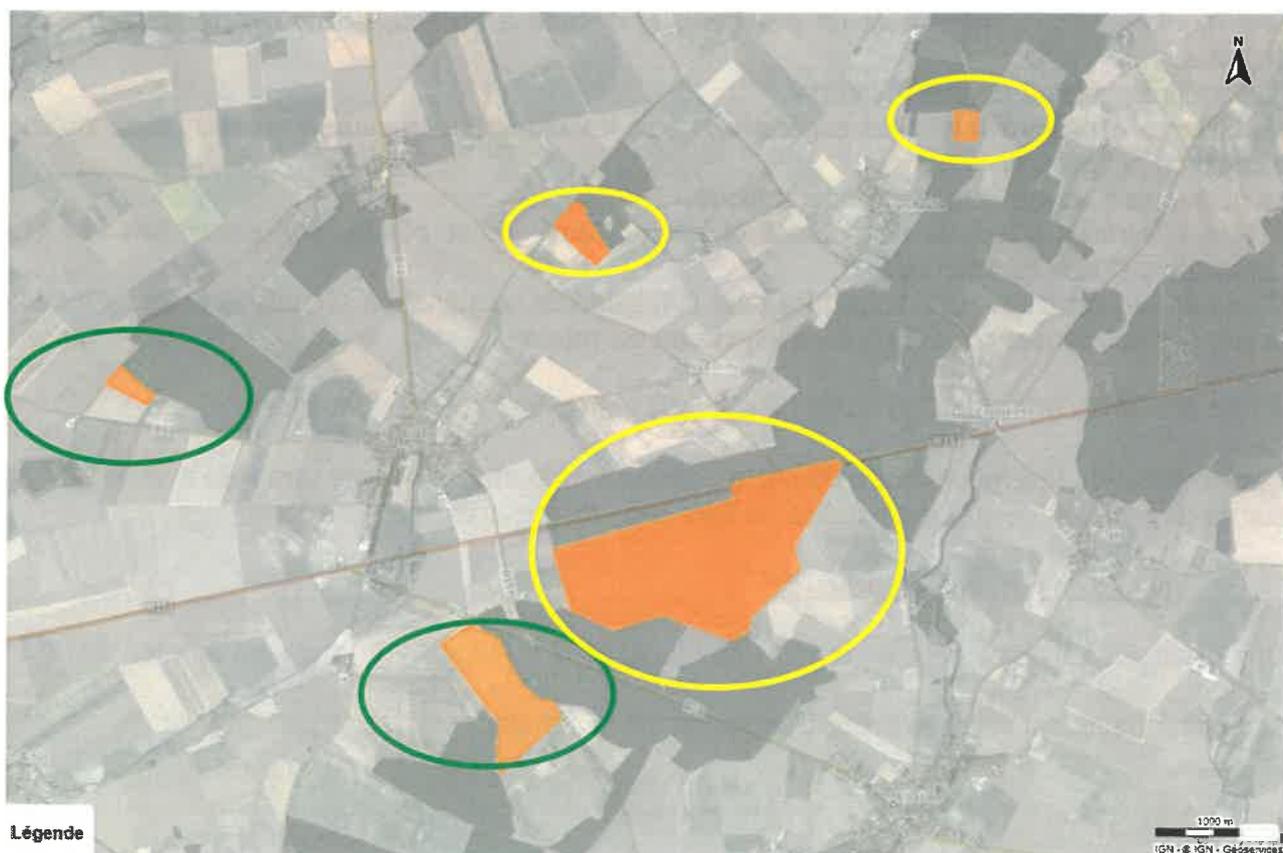
Il est précisé que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Les communes identifient ces zones par délibération du conseil municipal après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

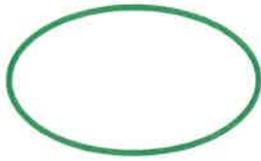
Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR (solaire et biométhane) ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- information par voie d'affichage sur la commune et via le Panneau Pocket de l'existence, sur le site Internet de la commune, d'informations relatives à la définition des ZAER, accompagnées de la carte de ces zones
- cette information a été diffusée sur le site durant 15 jours, avec possibilité de faire un retour auprès de la mairie.

Les ZAENR proposées sont les suivantes : voir carte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) valide les zones d'accélération d'énergies renouvelables telles que dessinées sur la carte jointe et charge le maire de transmettre au référent préfectoral et à l'EPCI les zones identifiées.





Biométhane



Solaire

Les zones ont été enregistrées sur le portail en ligne.

9. Plan de financement du SDE

Référence : 2024_009

Objet : Plan de financement du SDE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du plan de financement du SDE concernant la remise en état d'un candelabre Rue Sainte Solange. Il est nécessaire de changer le candélabre qui a été abîmé et est cassé.

Le coût total est de 3 704.84€ HT, dont 1 852.42€ HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) approuve le plan de financement du SDE et y affecte la somme de 1 852.42€ HT.

e. Questions diverses

- Projet Cantine

Une réunion avec l'architecte et un des bureaux d'étude a eu lieu, de nouveaux plans ont été élaborés.

Ils sont présentés au Conseil Municipal.

L'architecte a élaboré une note explicative, avec les différents travaux à réaliser, ainsi qu'une estimation budgétaire.

Le géomètre a réalisé le relevé topographique.

Il faut désormais effectuer des études et analyse amiante et plomb, des entreprises ont été contactées, et une est retenue.

Il faut également choisir une entreprise pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé, des entreprises ont été contactées, et une est retenue.

Il faut désormais effectuer une étude de sol, trois entreprises ont été contactées.

Les locataires du logement situé à l'école maternelle sont partis, une visite sera faite avec le Conseil sur place pour voir ce qu'il est possible de faire dans ces espaces.

- Vente d'un terrain à Francheville

Une proposition d'achat pour un terrain communal situé à Francheville avait été faite en 2018, et est renouvelée.

Le Conseil municipal valide la vente d'une partie de ce terrain.

- Divers

Afin de réaliser des économies d'énergie, il est demandé de vérifier les programmations des chauffages et éclairage, pour optimiser l'ensemble.

Le camion a été réparé.

Le jeu extérieur (rampe) abîmé est en cours de réparation, mais il est demandé de réfléchir à la possibilité d'acquérir un nouveau jeu extérieur en remplacement de l'un, plutôt abîmé.

La galette organisée avec les aînés s'est bien déroulée, même si, à ce jour, aucun des participants ne souhaite prendre la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 22 mars à 19h.

Brécy le *15 février 2024*

Le Maire,

Christian FERRAND

La Secrétaire de séance,

